

PROCEDURE VOLUMETRIE ETABLISSEMENT

Détermination de la volumétrie de l'établissement pour le calcul du coût annuel d'utilisation de la plateforme de services

PROCEDURE SIHAM ET HARPEGE

Siham-PMS est exclusivement proposé par l'Amue en mode services (ou mode hébergé). La détermination du coût récurrent de Siham-PMS est liée à la consommation d'espace disque sur les serveurs de l'hébergeur avec lequel l'Amue a contractualisé.

La détermination des coûts récurrents est ainsi opérée autour d'un seuil de 4000 dossiers gérés par l'établissement. La détermination du nombre de dossiers est obtenue par comptage du nombre de lignes restituées par le fichier Mouvements Constatés (Mouvements C) en vue de l'alimentation de Siham-PMS. Ce fichier peut être produit dès à présents par Siham ou Harpège.

Lorsque cela n'est pas possible, il est proposé la solution alternative suivante : élaboration par l'établissement concerné d'une extraction similaire à partir du SIRH. La procédure ci-après décrit les deux alternatives.

1. Procédure nominale : produire le fichier Mouvements Constatés (Mouvements C)

1.1 Harpège

- Harpège doit être en version de diffusion har630la minimum
- Lancer la procédure décrite dans le Guide utilisateur joint « Interface Harpège – PMS »

1.2 Siham

- Siham doit être au niveau du patch 65
- Lancer la procédure décrite dans le Mode opératoire « SIHAM_MOP_RES_RestitutionPMS » pour le fichier des Mouvements Constatés



2. Procédure alternative : élaboration d'une extraction locale

2.1 Harpège

2.1.1. Extraire les données du SIRH selon les critères suivants :

Titulaires (y compris en position de stage) : Possédant une carrière et/ou position (toute position) à la période d'observation traitée et ayant un départ effectif dans les 3 mois précédents le mois d'observation

Contractuels : Possédant un contrat valide en cours à la période d'observation traitée et ayant un contrat se terminant dans les 3 mois précédents le mois d'observation

Hébergés : possédant une affectation sur une structure de travail en cours à la période d'observation traitée et ayant une affectation sur une structure de travail se terminant dans les 3 mois précédents le mois d'observation

Agent sans support : ne possédant aucune carrière, ni contrat, ni structure de travail actif à la période d'observation mais une (ou plusieurs) imputation(s) spécifique(s) GFC niveau agent active(s)

2.1.2. Confirmation des résultats

Dès que possible, passer la procédure nominale décrite au point 1.1. et en confirmer les résultats à l'Amue.

2.2 Siham (procédure en cours de finalisation)